

الدورة: العادية	امتحانات البكالوريا الامتحان الجهوي - أحرار -	المملكة المغربية  وزارة التربية الوطنية الأكاديمية الجهوية للتربية و التكوين بجهة فاس بولمان
ساعة و نصف	مدة الإجتاز:	المادة : القانون
1	المعامل :	المستوى : الثاني من سلك البكالوريا
2012/2011	السنة الدراسية:	الشعبة : علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسبي

Vous êtes en période d'essai dans l'entreprise « MAROPLAST » spécialisée dans la production des articles en plastiques. Pour tester vos connaissances, le directeur met à votre disposition les dossiers suivants et vous demande en conséquence de réaliser les travaux indiqués:

Dossier n°1 : La taxe sur la valeur ajoutée

- Opérations réalisées par l'entreprise au cours du 1^{er} trimestre 2012 :

Opérations (en dirhams)	Janvier	Février	Mars
Ventes de produits finis (TTC)	252 000	180 000	300 000
Achats de matières premières (HT)	165 000 (*)	105 000	162 500
Autres charges (HT)	48 000	62 000	68 000
Acquisition d'immobilisations (HT)			
- Matériel informatique	-	-	20 000
- Véhicule de tourisme (**)	-	-	210 000

(*) dont une facture de 16 000 DH (HT) payée en espèces.

(**) voiture de service à la disposition du chef de l'entreprise.

- Informations complémentaires :
 - L'entreprise est soumise au régime des débits.
 - Toutes les opérations sont soumises à la TVA au taux de 20%.
 - Le chiffre d'affaires taxable de l'entreprise pour l'année 2011 s'élève à 3 052 000 DH.
- Code général des impôts (Extrait) :

<p>Article 106.- Opérations exclues du droit à déduction</p> <p>I.- N'ouvre pas droit à déduction, la taxe ayant grevé :</p> <p>1° - les biens, produits, matières et services non utilisés pour les besoins de l'exploitation ;</p> <p>2° - les immeubles et locaux non liés à l'exploitation ;</p> <p>3° - les véhicules de transport de personnes, à l'exclusion de ceux utilisés pour les besoins du transport public ou du transport collectif du personnel des entreprises ;</p> <p>[...]</p> <p>II.- N'est déductible qu'à concurrence de 50 % de son montant, la taxe ayant grevé les achats, travaux ou services dont le montant est égal ou supérieur à dix mille (10.000) dirhams et dont le règlement n'est pas justifié par chèque barré non endossable, effet de commerce, moyen magnétique de paiement, par virement bancaire ou par procédé électronique.</p>	<p>Article 108.- Périodicité de la déclaration</p> <p>I.- Déclaration mensuelle</p> <p>Sont obligatoirement imposés sous le régime de la déclaration mensuelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contribuables dont le chiffre d'affaires taxable réalisé au cours de l'année écoulée atteint ou dépasse un million (1.000.000) de dirhams ; - toute personne n'ayant pas d'établissement au Maroc et y effectuant des opérations imposables. <p>II.- Déclaration trimestrielle</p> <p>Sont imposés sous le régime de la déclaration trimestrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1°- les contribuables dont le chiffre d'affaires taxable réalisé au cours de l'année écoulée est inférieur à un million (1.000.000) de dirhams ; 2°- les contribuables exploitant des établissements saisonniers, ainsi que ceux exerçant une activité périodique ou effectuant des opérations occasionnelles ; 3°- les nouveaux contribuables pour la période de l'année civile en cours. <p>...</p>
--	---

Travail à faire (6 points)

- 1- Identifier le régime de la déclaration de la société MAROPLAST pour l'année 2012. Justifier. 1 point
- 2- Déterminer le montant de la TVA due au titre des mois février et mars 2012. 5 points

2012/2011 : العادية : الدورة	القانون : المادة	أكاديمية فاس بولمان
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسباتي	امتحانات البكالوريا (الامتحان الجهوي) - أحرار

Dossier n°2 : L'impôt sur le revenu

- Eléments du salaire de M. MADANE, salarié de l'entreprise MAROPLAST, pour le mois de mai 2012 :

Salaire de base	6 112 DH (191 heures de travail)
Heures supplémentaires	6 heures effectuées entre 21 heures et 6 heures pendant les jours de repos hebdomadaire
Prime d'ancienneté (Date d'embauche : juin 1995)	A déterminer
Prime de rendement	500 DH
Avantage en nature (Appartement loué par l'entreprise au profit du salarié M. MADANE)	1500 DH

- Barème mensuel de l'IR :

Tranches de salaire net imposable	Taux	Somme à déduire
0 - 2 500,00	0 %	0,00
2 500,01 - 4 166,67	10 %	250,00
4 166,68 - 5 000,00	20 %	666,67
5 000,01 - 6 666,67	30 %	1 166,67
6 666,68 - 15 000,00	34 %	1 433,33
15 000,00 et plus	38 %	2 033,33

- Taux de la prime d'ancienneté :

Tranches d'années	Taux
Après deux ans de service	5 %
Après cinq ans de service	10 %
Après douze ans de service	15 %
Après vingt ans de service	20 %
Après vingt cinq ans de service	25 %

- Informations complémentaires :

CNSS	4,29 % du salaire brut imposable plafonné à 6 000 DH.
Déductions pour frais professionnels	20 % du SBI non compris les avantages (plafond mensuel : 2 500 DH).
AMO	2 % du salaire brut imposable
CIMR	3 % du salaire brut imposable

Travail à faire (6 points)

- 3- Sachant que le salarié M. MADANE est marié, ayant 6 enfants à charge, calculer au titre du mois de mai 2012 :
- | | |
|--------------------------------|-------------|
| a. Le salaire brut global ; | 2,25 points |
| b. Le salaire brut imposable ; | 0,25 point |
| c. Le salaire net imposable ; | 2,25 points |
| d. Le montant de l'IR dû. | 1,25 points |

NB : Les calculs justificatifs doivent obligatoirement figurer sur la copie d'examen.

الدورة : العادية : 2012/2011	القانون :	المادة :	أكاديمية فاس بولمان
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	- علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسباتي	: الشعبة :	امتحانات البكالوريا (الامتحان الجهوي) - أحرار

Dossier n°3 : Droit de travail

- Extrait d'un contrat de travail

MAROPLAST, SARL	Settat, le 24 mai 2012
Mme RAHIM Hind	
Madame,	
Suite à notre entretien, nous vous confirmons votre embauche dans notre société en vue d'assurer le remplacement provisoire de Mme AHMADI Bouchra employée en qualité de secrétaire comptable et qui sera en congé de maternité début juin.	
Votre embauche prendra effet le 1 ^{er} juin 2012 et aura pour terme la fin de l'absence de Mme AHMADI Bouchra, de durée minimale de quatorze (14) semaines.	
Les dix premiers jours de travail seront considérés comme une période d'essai au cours de laquelle l'une des parties pourra mettre fin au présent contrat sans préavis ni indemnité.	
...	
Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre société.	
Mme RAHIM Hind Lu et approuvé	CHAOUKI Réda Directeur des Ressources Humaines

- Extrait de l'article 16 du code de travail

...
Le contrat de travail à durée déterminée ne peut être conclu que dans les cas suivants :
- Le remplacement d'un salarié par un autre dans le cas de suspension du contrat de travail de ce dernier, sauf si la suspension résulte d'un état de grève ;
- L'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ;
- Si le travail a un caractère saisonnier.
...

Travail à faire (8 points)

- 4- Définir ce qui suit :
- Préavis, 1 point
 - Suspension du contrat de travail, 1 point

Dans le contexte particulier du contrat ci-dessus conclu entre la société MAROPLAST et Mme RAHIM Hind,

- 5- montrer que le contrat en question est à durée déterminée ; 2 points
- 6- discuter la validité de ce contrat compte tenu des dispositions de l'article 16 du code de travail ; 2 points
- 7- sachant que d'après l'article 18 du Code de Travail, « La preuve de l'existence du contrat de travail peut être rapportée par tous les moyens », justifier pourquoi Mme RAHIM Hind a pourtant intérêt à conclure le contrat de travail par un écrit. 2 points